Image not found or type unknown

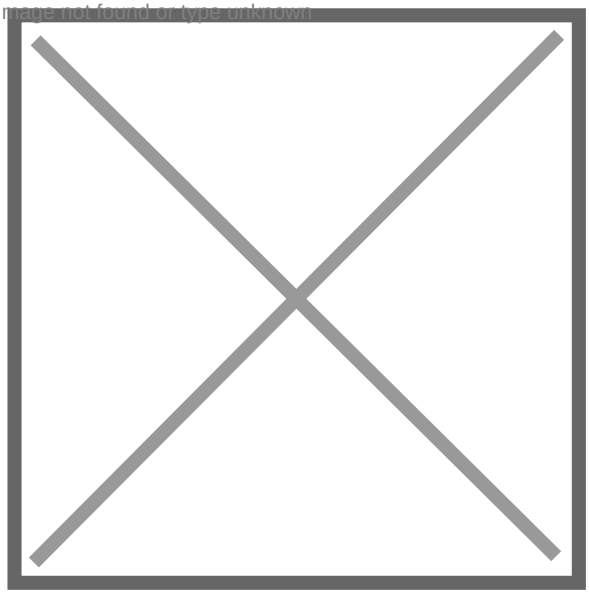

Procédure d'inaptitude visites à la médecine du travail

Par **elo8544**, le **28/09/2016** à **11:42**

Bonjour,

Je suis actuellement en pleine procédure d'inaptitude, j'ai effectué ma première visite médicale jeudi 22 septembre et le médecin du travail m'a fournit un certificat d'inaptitude.

Je suis actuellement en arrêt de travail jusqu'au 5 octobre (veille de mon second rdv avec le médecin du travail) car celui-ci m'a bien précisé que je ne devais pas être en arrêt le jour des examens médicaux.

Cependant dois-je travailler le jeudi 6 octobre alors que le premier avis médical me déclare inapte a mon poste ?
Et si l'avis d'inaptitude est conservé, mon employeur a un mois pour me reclasser ou me licencier, mais cela peut-il être plus court ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses car je suis complètement perdue avec cette procédure...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés